



Quel protocole pour quelle rentrée ?

Rentrée 2020 : des imprévus... attendus !

Bilan intra 2020 / phase d'ajustement

Dossier : du S1 au S4, le SNES pour agir ensemble !

Programme des stages syndicaux 2020-2021

Actualité métiers : Bac 2020, GRETA, AESH, stagiaires, orientation...

Le numérique dans nos métiers...



# MINISTRE DÉMASQUÉ !

Dans quelques jours, le retour des élèves révélera la triste réalité de la rentrée, semblable à toutes les précédentes : des classes à nouveau pleines à craquer ! **Le « monde d'après » d'Emmanuel Macron n'aura donc retenu pour l'école aucun enseignement de la crise sanitaire, pas plus d'ailleurs que pour l'environnement et l'économie.** La succession des plans sociaux est vertigineuse, la Bretagne particulièrement touchée à Lannion, à Morlaix où les licenciements sont scandaleusement justifiés par les conséquences de cette crise sanitaire. Les familles qui se tournent aujourd'hui vers les services publics et son école, gratuite, pourront y trouver les ressources et des appuis pour résister et défendre leur territoire. **Des moyens doivent être dégagés sans attendre pour accueillir la poussée démographique déjà perceptible dans les collèges et lycées publics de l'académie.**

Après avoir chanté tout l'été pour promouvoir ses vacances apprenantes, le ministre a bel et bien oublié de préparer la rentrée malgré les rodomontades du Premier ministre sur les risques imminents d'une nouvelle vague de contamination. **Où sont les mesures pour protéger les personnels, les élèves et leurs familles, où sont les moyens pour réduire les inégalités scolaires crûment mises à nu pendant le confinement ?** Le dernier protocole en date renonce même à toute distanciation physique dans la classe au risque de faire des écoles autant de clusters localisés.

Une légèreté du gouvernement ? Non au contraire, **une orientation bien réfléchie d'alléger tous les cadres**

**nationaux et de faire porter les responsabilités sur les individus.** Les initiatives pour contrer les risques sanitaires relèvent désormais du préfet, du maire et qui sait bientôt du chef d'établissement ? La jeunesse a reçu le message qu'elle était trop désinvolte pour protéger ses aînés en ne respectant pas assez les gestes barrières. Les personnels pourraient bientôt se voir reprocher de ne pas en faire assez pour les élèves, trop attachés à leur statut, à leur discipline, à leur ORS, à leurs vacances quand tout le monde devrait s'adapter pour faire face durablement au COVID.

**Ce n'est donc pas un hasard si le numérique éducatif est dans l'agenda de rentrée du ministre avec des « Etats généraux ».** Il prendra sans nul doute prétexte d'une thématique très dense pour y glisser les évolutions des pratiques professionnelles qu'il défend depuis toujours. Loin d'être consensuelles ou efficaces, les annonces pourraient faire la part belle aux dérégulations des métiers et aux expérimentations donnant prises sur nos missions aux entreprises privées, en mal de nouveaux marchés.

En plus de ce contexte professionnel particulièrement instable, les carrières sont fragilisées avec la fin des CAPA et la réforme des retraites reste d'actualité. Chacun-e peut compter sur le SNES-FSU et son réseau de militant-es de terrain pour aider et accompagner les collègues, contribuer à la diffusion des informations et construire les mobilisations les plus unitaires possibles. **Toute adhésion au SNES-FSU renforce ce rempart collectif, protecteur de la liberté d'agir, de s'engager, de résister.**

**Gwénaél LE PAIH, 18 août 2020**  
Secrétaire général du SNES-FSU Bretagne

Pour ne pas rester isolé-e !



## « SE SYNDIQUER, C'EST AGIR ENSEMBLE ! »

Parce que ce n'est pas cher !



Pour être informé-e publications, méls d'alerte, stages...

Pour participer à la réflexion et l'action collective

Se syndiquer, c'est garder la main sur son métier et défendre ensemble nos droits collectifs et individuels !

Cotisation proportionnelle à l'indice de rémunération et la quotité de service. 66% remboursés par les impôts !

[rennes.snes.edu/pour-adherer.html](http://rennes.snes.edu/pour-adherer.html)

« Les institutions doivent faire en sorte que la démocratie ne recule pas devant la barbarie. Il faut répondre par une conscience collective des enjeux et des responsabilités à l'égard du seul trésor que chacun d'entre nous possède : la République ».

« On est à un moment où il faut un effort collectif pour défendre nos droits et libertés. La démocratie ne peut pas reculer devant la peur de la maladie ou de la mort. »

Jacques Toubon

8 juillet 2020

Bilan de l'action du Défenseur des droits devant le Conseil économique, social et environnemental de la République.

## Echo des mobilisations

### Mobilisation pour une 9<sup>e</sup> classe de Seconde au lycée Freyssinet St-Brieuc



Rassemblement devant la DSDEN 22 le 9 juillet

Parents et personnels mobilisés en juillet pour obtenir une 9<sup>e</sup> classe de seconde et éviter des effectifs pléthoriques à la rentrée, après un 3<sup>e</sup> trimestre si compliqué. Motion au CA, rejet de la DGH, audience demandée à la Direction académique... En dépit de l'écoute, aucune réponse n'a été apportée par les représentants du DASEN le 9/07. Les enseignant-es seront très vigilant-es quant aux conditions de travail dans les classes dès le 1<sup>er</sup> septembre !

N'hésitez pas à nous signaler les mobilisations de vos établissements : s3ren@snes.edu

### Mobilisation à Rostrenen pour le maintien de 3 classes de 6<sup>e</sup> !



Parents et des personnels se sont mobilisés en juin et juillet pour le maintien de 3 classes en 6<sup>e</sup>. La population a été invitée à signer une pétition exigeant le maintien des 3 structures en 6<sup>e</sup> sur le marché le 14 juillet !



Les militant-es du SNES Bretagne sont resté-es mobilisé-es pendant la phase d'ajustement jusqu'au 16 juillet, pour renseigner et conseiller les collègues TZR, non-titulaires, stagiaires...

## RENTÉE 2020 : DES IMPRÉVUS... ATTENDUS !

Il y a un an, le départ d'élèves vers le réseau privé catholique, tout particulièrement en seconde par crainte de la réforme du lycée, avait surpris par son ampleur. Cette tendance s'inverse cette année. D'une part, la crise économique frappe de nombreuses familles qui privilégieront à juste titre la gratuité de l'école publique. D'autre part, beaucoup de parents ont critiqué la fin d'année dans le réseau privé (lycées restés fermés par exemple). **Cette hausse dans le public sera en plus confortée par l'installation de nouvelles familles en Bretagne** acquises à la qualité de vie dans la région depuis le confinement. En juin, des établissements faisaient déjà entendre leur demande d'ouverture de classe sous l'affluence d'inscriptions supplémentaires. Mais le rectorat a calibré la rentrée avec une diminution des effectifs (-400 élèves) et des suppressions de postes (-105 emplois) : **les mobilisations des équipes avec l'appui des parents et échos dans la presse locale seront impératives pour faire entendre la réalité du terrain et obtenir des moyens complémentaires. Le SNES-FSU soutiendra toutes les actions et appuiera toutes les demandes auprès du recteur.**

La réforme du lycée a provoqué de nombreuses fermetures de postes occupés (particulièrement en Maths, Lettres et SES). **Pour le**

**mouvement Intra, toutes disciplines confondues et pour l'ensemble des établissements, 110 postes occupés ont été fermés** (mesure de carte scolaire) contre 39 en 2019. Les TZR sont donc bien plus nombreux désormais, les collègues entrants au mouvement Inter ayant souvent été repliés sur la ZR. Les absences courtes se trouveront *a priori* mieux couvertes dans l'année mais la majorité des TZR aurait préféré un poste à l'année. **Les collègues contractuel-les pourraient y perdre beaucoup car les recrutements seront moins soutenus.** Selon l'évolution de la crise sanitaire, les directives hors-sol du ministère publiées cet été (lire ci-contre) pourraient être torpillées une fois de plus. **Nous aurons aussi à faire entendre haut et fort la nécessité d'aménager les programmes et obtenir des dédoublements supplémentaires pour accompagner au plus près tous les élèves afin de compenser des lacunes installées ou creusées en fin d'année.**

**Partout agissons au plus vite pour de meilleures conditions de rentrée** : des réserves en heures-postes, HSA et IMP sont chaque année conjecturées par le rectorat. **Les mobilisations doivent éviter qu'elles ne soient définitivement économisées, leur utilisation au profit des élèves et des conditions de travail des personnels est toujours possible.**

Gwénaél Le Paih

INTRA, TZR, NON-TITULAIRES

## BILAN DE L'INTRA ET DE LA PHASE D'AJUSTEMENT DE JUILLET 2020

### Intra 2020 : sous le signe de l'opacité...

Loi de transformation de la Fonction publique oblige, le rectorat n'a pas communiqué de documents de travail aux représentant-es élu-es des personnels afin de réaliser une vérification paritaire des opérations de mouvement. Le SNES Bretagne est intervenu pour la publication, conformément aux engagements du ministère, d'un document récapitulatif des barèmes à l'issue du mouvement. Ces informations demeurent néanmoins parcellaires, sous prétexte de l'interdiction de la communication aux élu-es d'informations nominatives sur les opérations de carrière des agents de la Fonction publique !

### Des voies de recours plus contraignantes

En dépit de ces contraintes nouvelles, le SNES Bretagne a conseillé et accompagné une cinquantaine de collègues ayant engagé un recours. Sur les dossiers pour lesquels nos élu-es étaient mandaté-es, les deux tiers ont pu bénéficier d'une révision de leur situation, à titre provisoire, pour l'année 2020-2021.

### Phase d'ajustement TZR / Non-Titulaire : des conditions dégradées ?

Pour les mêmes raisons, les représentant-es élu-es des personnels n'ont pu vérifier le respect des règles d'affectation des TZR et non-titulaires, ni proposer d'améliorations comme les années passées. D'après les informations que nous avons pu recueillir auprès de collègues adhérent-es, les projets d'affectation semblent dégradés dans plusieurs disciplines. De nombreux collègues demeurent en attente d'affectation. Beaucoup nous indiquent n'avoir pu joindre les établissements avant fermeture. Fin août et début septembre, le rectorat devrait procéder à de nouvelles affectations. Nous ne disposons pas encore à cette heure d'informations statistiques précises, ce que les élu-es de la FSU exigeront dans le cadre du CTA. **En cas de difficulté au regard de votre affectation, prenez contact avec le SNES académique, des militant-es pourront suivre votre situation et interviendront auprès du rectorat.**

Joël Mariteau et Martin Georges-Saint-Marc

Pan sur le bec

Contrairement à ce que nous avons indiqué en juin, sur la base d'une information que la DPE6 nous avait communiquée, les collègues non-titulaires ont finalement pu découvrir leur affectation sur la plateforme informatique LILMAC. Ce dispositif est préférable à une communication exclusivement par courrier retardant la possibilité de joindre les établissements. Toutefois, des collègues nous ont indiqué que l'information gagnerait à y être plus claire.

## JOUR DE CARENCE

Un jour de maladie sur quatre n'est pas pris ! Selon une enquête du ministère du travail (DARES) publiée cet été sur le « présentisme », les salarié-es ponctuellement malades du privé comme du public reprennent leur activité plus tôt par souci de leur travail ! De quoi rappeler à la majorité parlementaire que **le jour de carence est injuste et vexatoire : la FSU exige son abrogation.**

GLP

 [frama.link/EtudeDares](https://frama.link/EtudeDares)



## REGISTRE RSST : MODE D'EMPLOI

Accès au registre :

- Lien direct (après connexion) : [https://portail.ac-rennes.fr/sante\\_securite/](https://portail.ac-rennes.fr/sante_securite/)
- Accès via Toutatice : Aréna (portail des applications métier) > Intranet, Référentiels et Outils > Autres outils > Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST)

## + D'INFORMATIONS SUR NOTRE SITE

Retrouvez cet article et ses compléments, régulièrement mis à jour, sur notre site :

[rennes.snes.edu](https://rennes.snes.edu)



## UNE RENTRÉE SOUS PROTOCOLE

*Alors que tout au long de l'été, les signes annonciateurs d'une seconde vague de l'épidémie de COVID-19 se sont accumulés, l'Éducation nationale s'apprête à accueillir à la rentrée tous les élèves avec un protocole sanitaire très allégé... au risque de voir se développer des clusters scolaires qui ont réussi à être évités au printemps.*

Chacun s'accorde à dire qu'il était difficile d'envisager une rentrée dans des conditions similaires à celles de la fin d'année, période où l'on a vu l'obligation scolaire suspendue, les injonctions contradictoires se multiplier à tous les niveaux... et les inégalités exploser.

Néanmoins, au delà de la mise en scène grotesque des « vacances apprenantes » par le ministre (voir p. 8), avec tout ce qu'elles comportent de dérives mercantiles – les « cours » proposés aux enfants pendant que leurs parents font les courses au supermarché près de Meaux par exemple – qui traduisent une vision profondément réactionnaire de l'enseignement, **l'absence de vision claire de la rentrée est préoccupante.** Entre la circulaire de rentrée et le scénario de référence qui tablaient en juillet sur « une rentrée scolaire inscrite dans un cadre sanitaire normal n'impliquant pas de restriction d'accueil des élèves et de fonctionnement des écoles, collèges et lycées » et la réalité du mois de septembre, le fossé n'a cessé de se creuser. Ainsi, au cours du mois de juillet, le ministère a publié une nouvelle version du protocole sanitaire qui assouplit jusqu'à l'absurde le concept même de protocole : « la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves ». Il en va de même pour d'autres règles : « la limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire (...) les établissements scolaires organisent le déroulement de la journée pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements. ». Le message est limpide : il faut **accueillir tout le monde en renvoyant les responsabilités à l'échelle locale.** La contrepartie est, elle aussi, très claire : **le port du masque est obligatoire pour les collégiens et lycéens et tous les personnels lorsque la distance d'un mètre ne peut être garantie. C'est à dire, avec la suppression de la distanciation physique, tout le temps...** Mais, ne pouvant ignorer tout à fait l'augmentation préoccupante du nombre de



cas, le ministère a tout de même décidé de publier discrètement début août un plan de continuité pédagogique présentant deux autres scénarii : hypothèse 1 « une circulation active du virus, localisée, nécessitant la remise en vigueur d'un protocole sanitaire strict » ; hypothèse 2 « une circulation très active du virus, localisée, nécessitant la fermeture des écoles, collèges et lycées sur une zone géographique déterminée ». Mais les mesures préconisées restent dans les deux cas très lacunaires et renvoient, ici aussi, à des arbitrages locaux auxquels il n'est pas toujours prévu d'associer les personnels.

Dans tous les cas, à l'heure où nous écrivons ces lignes, la situation reste plus que jamais incertaine. Il n'est pas impossible que le ministre soit contraint, comme à de multiples reprises depuis le 12 mars, de revoir sa copie. **Vous pourrez retrouver sur le site du SNES toutes les dernières informations et les analyses mises à jour.** Comme nous l'écrivions en juin, **il convient de rester très vigilants face à toutes les tentatives dérégulation statutaires qui pourraient apparaître ici ou là à la faveur des circonstances extraordinaires et inédites que nous connaissons.** Les instances, à l'échelle des établissements, CA, CHS,... doivent être pleinement informées et associées aux décisions. **Le SNES, au travers des CHSCT, continuera à faire entendre la voix des personnels afin de s'assurer que leur santé, comme celle des élèves, reste la priorité numéro un.**

**En cas de difficulté, n'hésitez pas à vous saisir du nouvel outil que constitue le Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST) dématérialisé disponible dans TOUTATICE (voir lien ci-contre).** Les chefs d'établissements ne sont plus en mesure de faire obstacle à la remontée des fiches SST. **C'est un levier supplémentaire dont chacun peut se saisir** et qui constitue, pour l'administration, un indicateur signalant clairement les points de tensions et pour les représentants des personnels, un point d'appui pour renforcer leur action.

Matthieu Mahéo

## VIE SCOLAIRE : LE PRÉVISIBLE N'AYANT PAS ÉTÉ ANTICIPÉ...

La rentrée 2020 sera singulière mais sans moyens supplémentaires pourtant nécessaires même sans la « seconde vague » dont l'école pourrait devenir le creuset. Comme à son habitude, l'Institution fera appel à l'expertise professionnelle des CPE et AED pour compenser ce défaut d'anticipation. Notre métier ne peut pourtant pas se limiter à appliquer

un protocole : les apprentissages éducatifs et pédagogiques ne pourront être négligés plus longtemps sans s'exposer à des carences durables aux conséquences importantes pour tous avec le risque de transformations profondes de nos métiers.

Pierre-Yves Moré

# DU S1 AU S4 : LE SNES, POUR AGIR ENSEMBLE !

## LE S1 : AGIR AU PLUS PRÈS DU TERRAIN

*Une question pour savoir si on a le droit de refuser des HSA alors qu'on est en temps partiel ? Besoin d'être accompagné-e pour une entrevue avec la direction ? Pour agir afin de défendre nos métiers et nos conditions de travail dans l'établissement ? Vous pouvez compter sur le/la S1, secrétaire d'établissement du SNES, militant-e de terrain, qui participe du maillage du SNES à différentes échelles.*

Pour renseigner les collègues de l'établissement et agir, le S1 se tient informé en lisant les publications nationales et académiques, les courriels provenant du S2 (section départementale), du S3 (section académique) ou du S4 (SNES national). Il peut aussi renseigner les sections (S2/S3/S4) sur le nombre de grévistes, les stagiaires à la prochaine rentrée...

**Le S1 diffuse les informations importantes de nos métiers auprès de ses collègues** : échanges informels, affichage des infos et des tracts sur le panneau syndical, heures de vie syndicale (que le S1 peut organiser seul, avec ses collègues, ou accompagné d'un militant du S2, sur la réforme des retraites par exemple). Plus il est en contact avec ses collègues, plus il est à même de les renseigner sur la situation globale dans l'établissement. Ainsi, le S1 fait le lien entre les disciplines et les collègues pour préparer le C.A. de répartition des moyens de la DGH. C'est pourquoi il est indispensable qu'il siège en conseil d'administration et à la commission permanente.

**Le S1 n'a évidemment pas forcément réponse à tout, mais il n'est pas seul** : armé de son guide « **le mémento du S1** » qui condense toutes les informations réglementaires dont il peut avoir besoin, du « **Courrier du S1** » qui l'accompagne pour préparer les C.A., le S1 peut à tout moment solliciter des militants du S2 ou du S3 qui l'aident à répondre à ces questions ou à gérer certaines situations. Il peut également suivre des stages syndicaux utiles pour avoir une vue d'ensemble des problématiques et politiques liées à nos professions.

**Le S1 constitue un acteur essentiel de la présence du SNES sur le terrain. N'hésitez pas à vous rapprocher du S2 de votre département si vous êtes disponible, par exemple pour prendre en charge la mise à jour régulière du panneau syndical, une action simple qui témoigne efficacement de la présence du SNES dans votre établissement.**

**Marine Graignic**

Enseignante de lettres et S1 au collège Laennec de Pont-L'Abbé



## LE S2 : AGIR DANS LES DÉPARTEMENTS

*A l'échelon départemental, le S2 tient un rôle déterminant dans l'impulsion, l'animation et la coordination de la vie syndicale dans chacun des départements bretons. Au sein de la FSU départementale, avec les autres syndicats de la fédération, il met également en œuvre des actions communes sur des plateformes revendicatives unitaires.*

Dirigé par un bureau élu par les adhérent-es, **le S2 intervient auprès de l'inspection académique (DSDEN), du conseil départemental et de la préfecture dans le cadre des instances départementales** : les CTSD (Dialogue de gestion, répartition des dotations horaires des établissements, créations et suppressions de postes...) et les CDEN (politique scolaire du département, création/fermeture de collèges, transports, dotation de matériel...).

**La force du SNES-FSU est sa présence active dans la grande majorité des établissements.** La principale mission des militant-es du S2 est d'animer la vie syndicale du département en apportant leur soutien et leur aide aux sections d'établissement (S1). Les militant-es du S2 sont disponibles pour être présent-es sur le terrain, dans les établissements, à la demande des S1 : pour animer des Heures d'Information Syndicale (HIS), vous épauler dans la constitution et l'animation de la section d'établissement, vous aider à intervenir dans l'établissement ou auprès de la direction ou dans le conseil d'administration...

Le S2 peut ainsi organiser des formations à destination des adhérent-es sur différentes thématiques : animer le S1, comprendre le fonctionnement du CA et des instances, savoir lire le budget de l'établissement, agir sur la répartition de la DGH...

Le S2 tient également informé-es les adhérent-es du département par mails, lettres d'information et du matériel d'affichage pour le panneau syndical de l'établissement.

**Dès la rentrée, les militant-es du S2 peuvent être sollicité-es pour venir rencontrer les adhérent-es de l'établissement et impulser une dynamique syndicale qui permettra de faire vivre efficacement le S1 tout au long de l'année scolaire.**



**Laurence Turbé et Thomas Hardy (SNES 35)**



Pour aider les militant-es à renseigner les collègues, le SNES-FSU national édite un mémento qui condense toutes les informations réglementaires. Disponible au format papier auprès de la section académique, les adhérent-es peuvent également le consulter en ligne.

[www.snes.edu/Memento-du-S1-version-2016.html](http://www.snes.edu/Memento-du-S1-version-2016.html)



Pour agir en CA, vous pouvez vous aider du **courrier de S1** qui présente les enjeux ainsi que les références réglementaires des instances, ce qui facilite les interventions. Ces publications, adressées à tous les Secrétaires d'établissements (S1), peuvent être téléchargées par tous les adhérent-es sur le site du SNES national.

[snes.edu/R/courriers1](http://snes.edu/R/courriers1)

## CONSTITUER UNE LISTE AU C.A. POUR FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE DANS L'ÉTABLISSEMENT

*Courant septembre, les listes pour le Conseil d'Administration seront à préparer pour s'assurer que la voix des personnels soit entendue dans cette instance délibérative.*

Privilégier une liste FSU est un gage de clarté et de transparence pour les électeurs mais la priorité est bien d'investir le C.A. coûte que coûte. Évidemment les dysfonctionnements ou la raideur de certains chefs d'établissement, qui oublie la neutralité de leur rôle de président du C.A., agacent ou découragent parfois mais **l'abandon du C.A. n'est jamais une stratégie payante pour nos métiers.** Les personnels élus au C.A. sont légitimes pour exiger la transparence dans toutes les

opérations relevant de l'autonomie de l'établissement (budget et préparation de rentrée par exemple), ils interviennent en séance protégés par leur mandat d'élus, ils sont parfois les seuls collègues autorisés à participer aux audiences accordées par les autorités académiques. Et quand ils s'expriment publiquement au nom du syndicat qu'ils représentent localement, rien ne peut – et en aucun cas – leur être intenté au nom de « l'exemplarité ».

**Gwénaél Le Paih**

## LE S3 (SECTION ACADÉMIQUE) : COORDONNER, IMPULSER ET AGIR AU NIVEAU ACADÉMIQUE

« S3 », drôle d'abréviation pour désigner l'échelon académique du SNES et l'équipe militante qui l'anime ! S comme syndicat depuis 1925, année où le Syndicat national des professeurs des lycées de garçons et de l'enseignement secondaire féminin naît, issu d'associations amicales : A1, A2, A3 (A signifiant association) deviennent alors S1, S2, S3<sup>(1)</sup>. Le S4 est désormais la section nationale !

En pratique aujourd'hui, une dizaine de militant-es membres de la Commission administrative académique (CAA, le Parlement académique [1]) et du secrétariat académique, deux instances élues par les adhérent-es, assurent une présence au siège à Rennes tout au long de la semaine et même tard dans l'été lorsqu'il s'agit d'accompagner les TZR, contractuel-les et stagiaires [2]. Ils bénéficient d'une décharge de service, partielle, car au SNES tous les responsables exercent leur métier devant des élèves !



Ils tiennent des permanences téléphoniques, répondent aux mels pour renseigner les collègues et les aider à connaître leurs droits, interviennent auprès du rectorat ou les mettent en lien avec le S1 ou le S2 pour organiser leur défense. Les questions portent sur la carrière, le mouvement, l'exercice du métier, les relations avec la hiérarchie... Elles portent également autour de préoccupations collectives : conditions de travail, DGH, problèmes dans une discipline...

La défense individuelle et collective des collègues représente une grande part de l'activité de la section académique au sein des Commissions administratives paritaires académiques (CAPA) [3, 4]. Ainsi les collègues connaissent bien les fameuses fiches syndicales indispensables pour vérifier, à partir des renseignements fournis, le travail de l'administration. C'est aussi toute une analyse qui se prépare en amont pour convaincre l'administration de la légitimité des revendications collectives qui y sont portées, par exemple pour que les promotions ou les avancements respectent la proportion femmes/hommes ou l'équilibre des disciplines.

(1) DALANÇON (Alain) – Histoire du SNES. T. 1, Plus d'un siècle de mûrissement des années 1840 à 1966/67, Paris. IHRSES, 2003



Le S3 porte la voix de la profession et du Second degré dans différentes réunions institutionnelles, comme le Comité technique académique (CTA) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique (CHSCTA) et auprès du Conseil régional. Les représentant-es du syndicat interviennent notamment sur les moyens (créations et suppressions de postes), l'élaboration du projet académique ou du plan académique de formation (PAF), les conditions de travail et la santé des personnels, les demandes d'ouverture de formations, l'enseignement des langues étrangères ou régionales. Les échanges avec les S1 et les S2 et au sein de la Fédération (FSU) nourrissent les analyses et demandes.

Le S3 consacre également son énergie à informer et former les syndiqué-es : publications papier, sur notre site web ou les réseaux sociaux [5], mels, conseils syndicaux, stages de formation de l'Observatoire [6, 7], permanences à l'Inspé [8], réunions dans les établissements... Cet effort est indispensable pour nourrir la démocratie syndicale.



D'ailleurs, le S3 prépare et organise les temps forts de la vie démocratique du SNES : les congrès académiques avant le congrès national [9] pour débattre, faire des synthèses ou trancher et les votes internes pour mesurer le poids des tendances et élire les représentants à la CAA.

Enfin, le S3 est à l'initiative de la plupart des actions syndicales et intersyndicales dans l'académie, en lien avec l'actualité nationale, pour la défense et la promotion de l'école publique et de ses personnels : audiences, rassemblements, communiqués de presse, pétitions, manifestations, grèves. Là encore le lien avec les S1 et S2 est crucial pour mener des actions que nous souhaitons toujours les plus massives.

Cette année singulière, pendant laquelle le S3 a impulsé dans l'académie les luttes contre la réforme des retraites et celle du bac [10] et a maintenu le lien avec les collègues toute la durée du confinement, montre que nos pratiques syndicales, ancrées dans une histoire déjà longue, sont riches et toujours utiles à la profession ! On comprend dès lors pourquoi la loi de transformation de la Fonction publique réduit les instances (création d'une instance unique fusionnant les CHSCT et les CT) et supprime la plupart des compétences des CAPA ! **Il nous faudra dans les mois qui viennent trouver les moyens et les ressources nécessaires à toutes les échelles : locale (S1, S2), académique (S3) et nationale (S4), pour gagner de nouveaux droits garants d'une école de qualité !**



## AESH, UN MÉTIER AUX MULTIPLES FACETTES EN ATTENTE DE RECONNAISSANCE



**Valérie Signorelli, AESH en CDI, nous présente cette fonction qu'elle exerce depuis 2012. Son témoignage atteste de la diversité des missions des collègues AESH, de leur attente en formation et d'une digne reconnaissance professionnelle qui passe par un statut et des rémunérations décentes.**

### Valérie raconte-nous ton parcours.

A la suite d'une reconversion, j'ai effectué des remplacements de secrétaire dans l'Éducation Nationale pour être ensuite recrutée comme surveillante dans un collège en 2011. En 2012, on m'a proposé – sous le statut d'AED – d'accompagner une enseignante pendant 3 ans comme aide auprès d'un personnel en situation de handicap. J'ai accepté et dès la parution des textes je suis devenue AESH.

### Parle-nous de ton métier !

Au début j'ai tâtonné. Il faut tenir compte du handicap de la personne pour lui faciliter son quotidien en limitant les manipulations et sa fatigabilité. J'accompagne une professeure documentaliste, j'ai donc été amenée à comprendre le fonctionnement d'un CDI pour la seconder au mieux dans ses tâches matérielles : rangement, recherches documentaires... Mon emploi du temps est adapté au sien. Je reste en contact avec les élèves : avec elle, j'anime des séquences.

### En quoi cet accompagnement diffère-t-il de celui destiné aux élèves ?

On s'adresse à des adultes. Une des difficultés est de trouver le juste milieu : ne pas être trop envahissant ni trop en retrait et surtout rester discret, car on entre dans l'intimité de la personne, la maladie. Au fil du temps un binôme s'est créé.

### Au sein de l'établissement as-tu le sentiment d'être reconnue ?

Oui, très bien. Au sein de l'équipe AESH de l'établissement aussi, malgré nos missions différentes. Je suis élue du personnel au Conseil d'administration.

### Pourquoi t'es tu syndiquée au SNES-FSU ?

Pour ne pas rester seule et être informée sur nos droits. Au début de la mise en place des AESH, nous partions de zéro. J'ai croisé des militants du SNES-FSU qui ont pu m'apporter des réponses et du soutien.

Propos recueillis par Catherine Flant

**C'est la rentrée...**

Je ne te demande pas si tu as passé un bel été ?

...Et tu as pensé plutôt à te syndiquer au SNES-FSU pour agir ensemble contre toutes ces attaques indignes ?

Tu fais bien. Cette année c'est le pompon ! Après avoir été traités de décrocheurs, on nous annonce la revalorisation de J.-M. Blanquer, qui nous refait le coup de la revalorisation « sur la table ». Et puis, comment préparer de nouveaux cours sans connaître les conditions de travail réelles dans les classes à la rentrée ? Et le ministère qui allège le protocole en plein été tandis que l'épidémie semble reprendre... C'est fou ce que c'est motivant ! Pour couronner le tout on nous reparle de la réforme des retraites... Je crois que je décrocherais bien pour de bon !

## CONTRÔLE CONTINU AU BAC 2020 : ZÉRO POUR LE CADRAGE !

Alors que des consignes nationales voire académiques étaient attendues par les collègues pour maintenir du commun et de l'égalité dans la prise en compte des notes du contrôle continu, les conseils de classe du 3<sup>e</sup> trimestre se sont tenus en lycée malgré l'absence de note de service, publiée bien après. **Ce retard orchestré habilement par le ministère a ouvert la voie à toute sorte d'arbitrages ou de manipulations**, ici pour redresser des résultats, là pour intégrer des notes attribuées pendant le confinement. Ces pratiques, plus ou moins discrètes, ont soulevé de nombreuses controverses dans les équipes, toutes exposées à des dilemmes professionnels entre la volonté de valoriser le travail des élèves dans un contexte difficile, de pondérer des notes non prévues initialement pour valider un examen et l'exigence de mesures applicables à tous. Les réunions des jurys n'ont pas davantage répondu à ces attentes, les pratiques d'harmonisation ayant été assez diversifiées une fois comparés les résultats lycée par lycée à ceux des 3 précédentes années. Toutes se sont tenues dans des temps records, confirmant que les résultats avaient été suffisamment « corrigés » en amont.

## LYCÉES PRIVÉS HORS-CONTRAT : INTERVENTION DU CABINET DU MINISTRE

Les jurys académiques ont invalidé les 41 candidats de trois lycées catholiques hors-contrat, les pièces fournies en lieu et place du livret scolaire étant pour le moins inconsistantes. Le cabinet du Ministre a enjoint le rectorat à revoir sur le champ la décision : les élèves ont donc été reçus sans en passer par la session de septembre conformément aux engagements du Ministre pour tous les lycées hors-contrat.



L'escamoteur, attribué à J. Bosch, musée de Saint-Germain en Laye. (Wikimédia)

**Monétiser sans aucun contrôle l'attribution du bac via des officines marchandes est une décision scandaleuse et sans précédent.**

## UN GALOP D'ESSAI... TRÈS INQUIÉTANT

Le SNES demande un bilan contradictoire pour les sessions du DNB, du Bac et des BTS car si la crise sanitaire imposait bien évidemment des mesures exceptionnelles, rien ne justifie autant de flottements. Mais sera-t-il possible de déciller les yeux des promoteurs du contrôle continu pour le bac ? Le ministre en allégeant de toute contrainte d'organisation pour 2021 les E3C (devenues les EC, évaluations communes) n'est pas prêt à renoncer à son projet.

## UNE GÉNÉRATION À ACCOMPAGNER

Les meilleurs taux de réussite au bac n'ayant pas été anticipés, la réussite des jeunes dans le supérieur n'est en revanche pas garantie : fin de terminale chaotique avec le confinement, absence de statistique fiable sur Parcoursup, manque de places et de moyens à l'université... Cette génération n'aura certes pas connu les épreuves collectives du bac, véritables repères initiatiques vers l'âge adulte, mais n'a pas pour autant démérité tout au long de la scolarité : le gouvernement doit tout mettre en œuvre pour garantir maintenant la réussite de ces jeunes dans le supérieur.

Gwénaél Le Paih

## DÉMANTÈLEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ORIENTATION

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » transfère aux régions la compétence d'information sur les métiers et les formations. Le ministère ferme progressivement les CIO et baisse le nombre de recrutements des PsyEN ! Cette fragilisation permet à des structures privées de proposer des prestations parfois très éloignées des valeurs de l'école. **Le SNES-FSU demande une présentation en CA de tout prestataire et le rejet quand l'organisme propose un accompagnement sur l'orientation, mission dédiée aux PsyEN** en collaboration avec les personnels de l'éducation !

Solenne Ogier

**FORMATION CONTINUE, INSERTION PROFESSIONNELLE, VAE :**

## **UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC POUR LES GRETA**

*Dès le début des années 1970, l'Éducation Nationale a choisi d'utiliser son potentiel éducatif pour répondre aux besoins de formation du pays en créant les GRETA. Aujourd'hui, 118 GRETA (4 en Bretagne) interviennent sur le maillage territorial des EPLE. Environ 500 000 stagiaires y sont formés par an (16 364 en 2019 en Bretagne).*

Les GRETA, animés d'une mission de service public, se tournent naturellement vers les publics les plus éloignés de l'emploi : en Bretagne, près de 10 000 demandeurs d'emploi ont été accompagnés par les GRETA en 2019 et ont ainsi développé de nouvelles compétences. La lutte contre le chômage structurel est au cœur de l'action des GRETA. Pour proposer à chacun des réponses et des parcours « sur mesure », le réseau des GRETA est présent auprès de tous les acteurs : les entreprises publiques et privées, les collectivités territoriales, Pôle emploi, les Maisons de l'emploi, les groupements d'employeurs, les associations d'insertion, sans oublier les autres organismes de formation. Aux côtés de ces partenaires quotidiens, les GRETA se positionnent comme des moteurs de développement territorial.

**Mais dans un environnement économique en mutation et sous la pression des concurrences, les Greta doivent s'adapter en permanence.** En 2017, ils se sont engagés dans une démarche qualité (label EDUFORM). En 2018, la Loi sur « la liberté de choisir son avenir professionnel », a de nouveau réformé l'apprentissage et la formation professionnelle avec une libéralisation totale du marché. Les EPLE répondent ainsi à la logique « *Formation Tout au Long de la Vie* » en intégrant l'apprentissage dans les missions des GRETA (suppression des CFA-EN), en plus de leurs missions initiales, dans une nouvelle stratégie de développement et commercialisation de l'apprentissage. La complémentarité *Formation initiale/Formation continue* est donc déterminante pour permettre au service public de se renforcer face à la concurrence accrue des organismes privés ou du réseau privé catholique.



## **UNE NÉCESSAIRE VIGILANCE POUR ADAPTER LES MOYENS À L'ACTIVITÉ**

Le réseau des GRETA est constitué de personnels enseignants et non enseignants, pour la plupart contractuels, passionnés et investis dans leurs missions. De nombreux enseignants de Formation Initiale apportent également leurs compétences et expertises au service des adultes en formation, dans le cadre de vacations ponctuelles. À l'exception des CFC (conseillers en formation continue) mis à disposition par le Rectorat pour penser et développer les formations, l'ensemble des postes doit impérativement être autofinancé par les fonds propres des GRETA, constitués par les recettes des formations vendues. Les moyens sont loin d'être à la hauteur des missions confiées aux GRETA ! Malgré l'activité en forte hausse et la surcharge de travail, le nombre de CFC est passé de 52 à 48 postes au niveau académique en 10 ans et les formateurs sont souvent à temps partiel et mis au chômage aux moindres aléas. Pour affirmer la place du service public dans un secteur particulièrement concurrentiel sans en rabattre sur la qualité des formations, le SNES revendique des moyens et défend sans relâche les conditions de travail et de rémunérations des personnels. Pour la formation continue des adultes comme pour la formation initiale – qui connaît elle aussi les assauts du marché – le service public avec des personnels titularisés devrait être une priorité absolue.

**Pierre-Jean Desbordes, Magali Bouchet et Gwénaél Le Pailh**

## **ACCOMPAGNER LES STAGIAIRES, UN RÔLE ESSENTIEL POUR LE SNES-FSU**

Le rectorat a affiché sur son site le 5 août une liste de 367 supports (hors PLP et EPS) afin d'aiguiller dans l'élaboration de leurs vœux les lauréats des concours arrivant dans notre académie. **Ainsi le nombre de stagiaires devrait encore baisser en cette rentrée.**

Parmi eux, 51 seront affectés à temps complet et privés de formation (5 journées dans l'année) au prétexte d'une expérience professionnelle ! Les autres vivront aussi une année très lourde : en responsabilité sur un mi-temps et en formation les mercredis et jeudis pour valider le M2 MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation). Or un nombre important d'entre eux dispose déjà d'un M2 et les enseignements à l'Inspé sont peu adaptés à leur parcours antérieur. Conséquence de la crise sanitaire, les concours et le calendrier des affectations ont été bousculés. **Des militant·es du SNES étaient présent·es à la section académique les 6 et 7 août pour aider les stagiaires à formuler leurs vœux. Une permanence a également été assurée le 14 août pour les renseigner sur leurs**

**établissement et service** quand les S1 avaient pu nous faire parvenir ces informations.

Conséquence de la loi de *Transformation de la Fonction publique*, le SNES national n'a pas eu connaissance du résultat des affectations dans les académies et le rectorat a refusé de nous communiquer les affectations en établissement ! Sans lecture globale du mouvement, il est compliqué d'expliquer aux stagiaires les raisons de leur affectation et leur donner des éléments pour construire un éventuel recours.

**Dans ce contexte, l'accueil des stagiaires par les S1 le jour de la prérentrée puis le conseil tout au long de l'année dans les établissements seront encore plus importants que d'ordinaire ! Les camarades du S3 organiseront des permanences à l'Inspé les mercredis et jeudis.**

**Alors que le gouvernement entend affaiblir la défense individuelle et collective des collègues, notre présence sur le terrain pour répondre aux difficultés ou questionnements de nos collègues débutants est d'autant plus indispensable !**

**Frédérique Lalys**

### **Info + Tutrice / Tuteur**

- Depuis la rentrée 2014, en lien avec le rétablissement de la formation des stagiaires, l'indemnité versée pour tutorat a été scandaleusement réduite de 2000 à **1250 euros** (elle peut être divisée entre plusieurs collègues si la fonction est partagée).

- Des informations concernant le tutorat des stagiaires à demi-service sont disponibles sur le site de l'Inspé de Bretagne :

[frama.link/InspeTutorat](https://frama.link/InspeTutorat)

- **Quotités de service** pour les stagiaires à demi-service : **Certifié·es : 8 à 10 h - Agrégé·es : 7 à 9 h - Documentalistes et CPE : 18 h.**

- Les stagiaires bénéficient du statut des enseignant·es fixé par décret du 20/8/2014.

- Dans la mesure du possible, le Ministère recommande de **limiter à 2 niveaux maximum d'enseignement** et **éviter l'intégralité d'un service en SEGPA ou les classes à examen.**

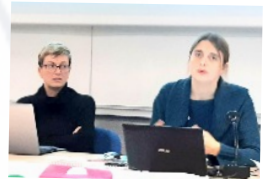
- **Les stagiaires n'ont pas vocation à effectuer des heures supplémentaires.**

# PROGRAMME DES STAGES DE L'OBSERVATOIRE DU SNES BRETAGNE 2020-2021



## RENOUER AVEC LA FORMATION SYNDICALE !

La mobilisation sociale puis la crise sanitaire nous ont contraints à annuler la plupart des stages de l'Observatoire programmés en 2019-2020. Mais **pas question de revivre une année scolaire sans formation syndicale !** Les nombreuses inscriptions à nos stages attestent de l'importance de ce temps de formation, en dehors de tout regard institutionnel. Pour l'année 2020-2021, par précaution, nous avons resserré le calendrier sur la période de janvier à juin.



## NOTRE PROPOSITION DE STAGES POUR 2020-2021

- Le premier sur la « **continuité pédagogique** » programmé le **jeudi 14 janvier**, afin de faire le point sur la période que nous venons de vivre, avec **Pascal Plantard**, professeur d'anthropologie des usages numériques à l'université Rennes 2 et **Danièle Linhart**, sociologue du travail.
- Le deuxième « **Handicap et Inclusion scolaire** », le **jeudi 8 avril** avec **Jérôme Motard**, responsable du groupe ASH-Inclusion scolaire au SNES-FSU et **Martine Caraglio**, Inspectrice générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche, chargée de mission pour le handicap et l'inclusion.
- **Les Neurosciences en Éducation**, notamment avec **Emmanuel Sander**, professeur à l'université de Genève, coauteur de l'ouvrage *Les neurosciences en éducation, Mythes et réalités*.
- **L'orientation scolaire** avec **Catherine Remermier**, membre du groupe Métier du SNES-FSU et de l'équipe d'activité du CNAM.



**Vous pouvez déjà noter les deux dates arrêtées. Le programme définitif et détaillé sera proposé après la rentrée. N'hésitez pas à consulter la rubrique des stages de l'observatoire sur notre site pour suivre l'actualité des stages et vous y inscrire !**

Frédérique Lalys



**Info+** **Concours internes 2021**  
Les inscriptions aux concours de la session 2021 auront lieu à l'automne. Le calendrier détaillé et les modalités pour s'inscrire seront communiqués au mois de septembre 2020.  
**Programmes des concours**  
[frama.link/ProgConcours2021](https://frama.link/ProgConcours2021)



Retrouvez toute l'actualité du SNES en Bretagne sur notre site web :

[rennes.snes.edu](https://rennes.snes.edu)

Et notre compte twitter :

[twitter.com/Snes\\_Bretagne](https://twitter.com/Snes_Bretagne)

## REVUE DE PRESSE : CET ÉTÉ, PRÉPARATION DE RENTRÉE TRÈS ACTIVE POUR LE MINISTRE BLANQUER SUR FOND DE CRISE SANITAIRE !

## LE NUMÉRIQUE DANS NOS MÉTIERS, PARLONS-EN !



Prenant prétexte de l'enseignement à distance généralisé pendant le confinement et pour écartier – surtout – tout bilan critique à la main des personnels, **J.-M. Blanquer a lancé en juin l'offensive sur les pratiques numériques avec les « États généraux du numérique pour l'Éducation »**. Avant des annonces prévues en novembre, chaque académie organisera son « temps fort », non précisé pour l'heure par le recteur de Rennes. La parole, les expériences enrichissantes comme les déconvenues et les attentes des personnels trouveront-elles à s'exprimer ? **Le SNES-FSU est disponible pour animer des heures d'informations syndicales pour revenir avec les collègues sur la diversité des pratiques professionnelles pendant le confinement où le numérique a pu constituer une ressource autant qu'un frein.** Une occasion pour débattre collectivement des revendications à faire entendre comme par exemple la prime d'équipement informatique pour les personnels et le refus de toute percée de prestataires privés sur nos missions.

Gwénaél Le Païh

Articles from La République du Centre (31/07/2020), France Bleu Hérault (01/08/2020), MagCentre (01/08/2020), Le Figaro (13/08/2020), Centre Presse (09/07/2020), and Twit de JM Blanquer (17/07/2020). Topics include 'Un ministre à Combreux', 'Deux ministres dans l'Hérault pour promouvoir les vacances apprenantes', 'Jean-Michel Blanquer embarque les vacances apprenantes', 'Des colonies de vacances « apprenantes » en Aveyron', 'Montpellier : le SMTKD, un modèle pour les vacances apprenantes', and 'Actu.fr, 19/07/2020'.

## SECTION ACADÉMIQUE DU SNES-FSU

24 rue Marc Sangnier 35200 Rennes

tél.: 02 99 84 37 00

fax: 02 99 36 93 64

mél: [s3ren@snes.edu](mailto:s3ren@snes.edu)

[rennes.snes.edu](https://rennes.snes.edu)

[twitter.com/Snes\\_Bretagne](https://twitter.com/Snes_Bretagne)

Publication de la section académique du Syndicat National des Enseignements de Second degré

Directeur de la publication : **Gwénaél Le Païh** – CPPAP : 1115 S 05594

Rédacteur en chef / PAO / Réalisation : **Joël Mariteau** – Conception et mise en page militantes

Impression : **GPO** – Thorigné – Tel. 02 99 62 49 40

Imprimé sur papier certifié Développement durable

